



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} octobre 2026

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 37

D26.075

L'an deux mille vingt-six,

le 1^{er} octobre,

à 18 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : POUGET SAGNET Valérie, RUAULT Emmanuel, ANIEL Evelyne, BLANC Sébastien, ITIER Thomas, MALZAC Claude, REVERSAT Christian, ROCHEREAU POUGET Bernadette, URAS Virginie, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, SEGUIN Pierre-Henry (suppléant de RODIER Yves), GROUSSET Joël, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, RECOULY Jacky, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, VIDAL Fabrice, VIEILLEDENT Luc, BOYER Cécile, LAFOURCADE Noël, MARNAT Benjamin, BADAROUX Suzanne, ANDREY Chantal, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : BLANCO DELTOUR Silvia, CIPRIANI Patrick (pouvoir à RUAULT Emmanuel), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), BONICEL Bernard (pouvoir à JURQUET Didier), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), VAYSSIER Jean-Louis (pouvoir à CAYREL Jean-Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à LAFOURCADE Noël), BOUTIN Catherine (pouvoir à MARNAT Benjamin), CORDESSE Claire (pouvoir à BOYER Cécile), JACQUES Jérôme (pouvoir à BADAROUX Suzanne).

Madame Evelyne ANIEL a été nommée secrétaire de séance.

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D26.075 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE PAE LA TIEULE POUR INTEGRATION
AU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Monsieur le Président rappelle la création d'un budget annexe « 557 : zones d'activités économiques » au 1er janvier 2026.

Aussi, afin de rationaliser le nombre de budgets annexes, il est proposé d'intégrer le budget annexe 569 : PAE de La Tieule au budget annexe 557 zones d'activités économiques.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE de clôturer le budget annexe « 569 PAE La Tieule » avec effet au 31/12/2026,

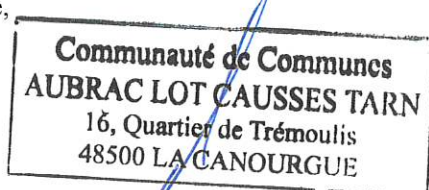
DECIDE de reverser les résultats de clôture constatés au 31/12/2026 au budget annexe 557 zones d'activités économiques,

DECIDE de transférer les soldes des comptes de bilan au 31/12/2026 (actif et le passif) dans le budget annexe 557 zones d'activités économiques et pour cela autorise le comptable du SGC de Marvejols à passer les écritures comptables correspondantes,

DECIDE de solder et supprimer le compte de TVA afférent.

AUTORISE Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,
Fait à La Canourgue,
Le 5 octobre 2026
Le Président,
Jean-Claude SALEIL



La secrétaire de séance,
Evelyne ANIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Evelyne ANIEL", written over a circular stamp.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr